

# VENIR A L'INSTITUT

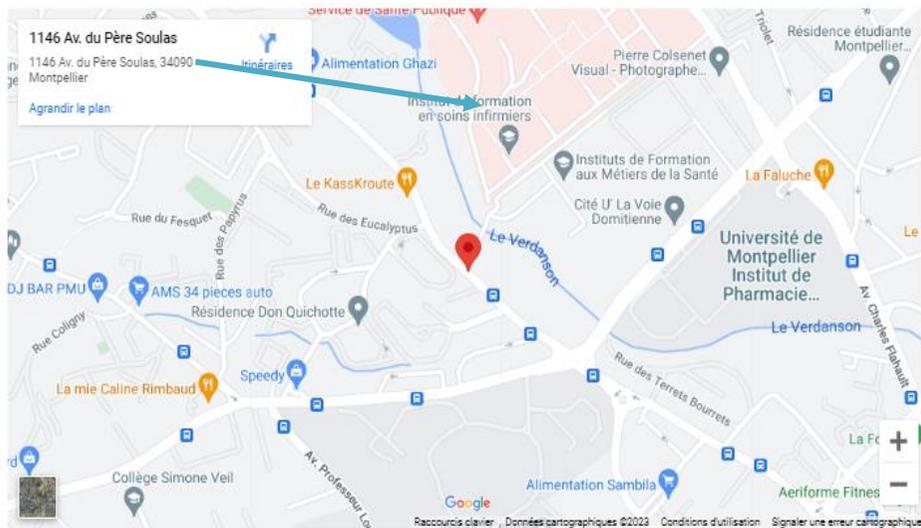
## Accès en transport en commun :

Bus : Bus ligne n°7 arrêt « Cervantes »

Tramway : Ligne 1 :

- Direction Mosson arrêt «Château d'Ô» ou arrêt «Universités»

**Plan des lignes bus / tramways sur site de la TaM - Transports de Montpellier Méditerranée Métropole : [Page d'accueil \(tam-voyages.com\)](#)**



## Institut de Formation aux Métiers de la Santé

Institut de Formation en Soins Infirmiers

1146 Avenue du Père Soulas

34295 Montpellier Cedex 5

Tél : 04.67.33.88.44

Mail : [ifsi.direction@chu-montpellier.fr](mailto:ifsi.direction@chu-montpellier.fr)

Site internet : <https://ifms.chu-montpellier.fr/fr/ifsi>



# Institut de Formation aux Métiers de la Santé - CHU de Montpellier



## Institut de Formation en Soins Infirmiers



# LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

En référence aux textes qui régissent la formation et l'exercice de la profession d'infirmier, la volonté de l'équipe pédagogique est d'accompagner et de former l'étudiant à devenir un professionnel de santé compétent. L'acquisition des 10 compétences, conduisant à l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier, permettra aux étudiants d'assurer des soins de qualité, en tenant compte des aspects éthiques et juridiques de la profession, au sein d'une équipe inter professionnelle, afin de répondre aux besoins de santé de la population.

**L'entrée en formation** se fait par un accès post-bac après inscription sur Parcoursup ou par la voie de la Formation Professionnelle Continue.

**La formation**, de grade licence, se déroule en 3 ans et prévoit :

- Une alternance intégrative professionnalisante : 2100 h de théorie et 2100 h de stage
- Un suivi pédagogique personnalisé à l'IFSI et en stage,
- Des enseignements théoriques sous forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, des séances de simulation en santé
- Des ateliers d'apprentissage en interprofessionnalité

Le dispositif de formation permet au futur infirmier(e) d'assurer chacun de ses rôles (préventifs, palliatifs, éducatifs et de réhabilitation) en tenant compte notamment des aspects éthiques et juridiques de son engagement professionnel.

La formation est dispensée en vue de l'exercice de la profession d'infirmier en établissements sanitaires (privés ou publics), médico-sociaux ou en secteur libéral.

[Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier](#)

## Evolution professionnelle :

Le Diplôme d'Etat d'infirmier permet d'accéder :

- ✓ à des spécialités, pour obtenir :
  - Le DE d'infirmier de bloc opératoire
  - Le DE d'infirmier anesthésiste
  - Le DE de puéricultrice
- ✓ à des fonctions d'encadrement ou de formation après l'obtention du diplôme de cadre de santé

**Quota** 190 étudiants infirmiers en 1ère année  
8 étudiants de la filière PASS en 2ème année

**Locaux** 5 amphithéâtres  
25 salles de cours  
4 salles de pratiques équipées de matériel de simulation  
4 salles informatiques mutualisées  
1 Centre de Ressources documentaires



L'institut offre à ses étudiants un environnement favorable à l'apprentissage :

Parking et local à vélos  
Cafétéria

